



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE  
25 RUE MARAT  
11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES  
Tél > 04 68 27 03 34  
Mail > mjc.lezignan.corbieres@wanadoo.fr

**MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION,  
MISE EN SERVICE DE MATÉRIELS DE DIFFUSION  
D'IMAGE ET DE SON POUR LE DÉPLOIEMENT  
DU MUSÉE NUMÉRIQUE  
A LA MJC DE LEZIGNAN-CORBIÈRES**

**Marché n° 2021-01**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(CCP)**

**Date limite de réception des offres :  
VENDREDI 30 AVRIL 2021 avant 19h**

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

|  |          |
|--|----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....   | <b>3</b> |
| <b>1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</b> .....          | <b>3</b> |
| <b>2 – OBJET DU MARCHÉ</b> .....                                 | <b>3</b> |
| <b>3 – PROCÉDURE DE PASSATION</b> .....                          | <b>3</b> |
| <b>4 - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ</b> .....                      | <b>5</b> |
| <b>5 – CONSULTATION DES DOSSIERS</b> .....                       | <b>5</b> |
| <b>6 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> ..... | <b>6</b> |
| <b>7 – DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES</b> .....                    | <b>6</b> |
| <b>8 – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</b> .....                     | <b>6</b> |
| <b>9 – CONDITIONS D’EXÉCUTION DU MARCHÉ</b> .....                | <b>6</b> |
| <b>10 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....    | <b>7</b> |
| <b>11 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DE L’OFFRE</b> .....     | <b>7</b> |

---

## PRÉAMBULE

*Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette, avec un ensemble d'opérateurs nationaux. Suite au succès de la première Micro-Folie ouverte à Sevran en janvier 2017, les Micro-Folies ont vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national et à l'international, conformément à la Convention avec le Ministère de la Culture signée le 21 mars 2017.*

*Pensé comme un lieu culturel global, modulable et gratuit, la MICRO-FOLIE s'organise autour de quatre espaces : le Musée numérique, l'espace scénique, le Café/Little Folie et le FABLAB. Ces espaces permettent tout à la fois de parcourir les collections numériques des grands musées nationaux à l'aide d'écrans connectés et de dispositifs de médiation, d'accueillir des spectacles de toutes formes, de favoriser les échanges entre artistes, associations locales, médiateurs, habitants, la MICRO-FOLIE étant un lieu de culture en même temps qu'un lieu de vie.*

Le musée numérique

*Réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'un ensemble d'institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique (tablettes, écrans géants, projections 3D...), cette galerie d'art virtuelle est une offre culturelle unique. Chaque parcours est accompagné d'actions de médiation. L'espace immersif du musée peut se transformer facilement en espace scénique et la Micro-Folie devient alors le lieu d'une programmation événementielle régulière.*

*Le présent document a pour but de préciser les modalités liées à la consultation des entreprises en vue du déploiement du Musée numérique dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières.*

## 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Pouvoir adjudicateur** : Association Maison des Jeunes et de la Culture  
Représentée par Mr Julien SANS, Directeur

**Adresse** : 25, rue Marat  
11200 LEZIGNAN-CORBIERES

**Téléphone** : 04 68 27 03 34

## 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels d'image et de sons pour le déploiement du Musée Numérique pour l'établissement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières (ci-après dénommé « la MJC »). Le lieu d'installation sera la salle de spectacle de la MJC.

## 3 – PROCÉDURE DE PASSATION

La MJC de Lézignan-Corbières est une association loi 1901. Elle n'est pas soumise à la réglementation des marchés publics. Toutefois le guide interne des achats préconise de s'inspirer pour certaines consultations de la procédure adaptée arrêtée par l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Ainsi, l'article 3.-8 du règlement intérieur de la MJC a pour objet de définir les seuils et les règles pour les achats et les contrôles internes de la Maison des Jeunes et du Centre International de Séjour de Lézignan-Corbières.

Ces procédures s'appliquent à l'ensemble des activités de l'association.

Dépense d'investissement de 0 à 1 500 € HT :

- *Procédures* > Pas de procédure particulière.
- *Identification besoins* > Le demandeur remplit une fiche de demande d'engagement de dépenses et communique si possible un devis ou une fiche technique.
- *Critères de choix* > Meilleur rapport qualité-prix.  
Le Directeur valide l'engagement de dépense jusqu'à 500 € HT et communique à chaque fin de trimestre au Bureau Exécutif un tableau des dépenses engagées.  
De 501 € HT à 1 500 € HT le Bureau Exécutif valide l'engagement de dépense et communique à chaque fin de trimestre au Conseil d'Administration un tableau des dépenses engagées.

Dépense d'investissement de 1 501 à 3 000 € HT :

- *Procédures* > Procédure d'achat simplifiée de niveau 1
- *Identification besoins* > Le demandeur remplit une fiche de demande d'engagement de dépenses et communique, si possible deux devis (minimum un devis).
- *Critères de choix* > Meilleur rapport qualité-prix.  
Le Bureau Exécutif valide l'engagement de dépense et communique à chaque fin de trimestre au Conseil d'Administration un tableau des dépenses engagées.

Dépense d'investissement de 3 001 à 10 000 € HT :

- *Procédures* > Procédure d'achat simplifiée de niveau 2
- *Identification besoins* > Un cahier des charges est établi. Il est demandé si possible trois devis (minimum deux). Ces demandes de devis mentionnent les critères de choix.
- *Critères de choix* > Le Conseil d'Administration valide le choix du fournisseur après avis du Bureau Exécutif. Sera retenue l'offre la plus adaptée à la demande en fonction des critères de choix.

Dépense d'investissement de 10 001 € à 25.000 € HT :

- *Procédures* > Marché à procédure adaptée simplifiée
- *Identification besoins* > Un cahier des charges comprenant les contraintes techniques et administratives est établi. Il est demandé trois devis minimum. Ces demandes de devis mentionnent les critères de choix.
- *Critères de choix* > Le Conseil d'Administration valide le choix du fournisseur après avis du Bureau Exécutif. Sera retenue l'offre la plus adaptée à la demande en fonction des critères de choix.

Dépense d'investissement supérieure à 25.000 € HT :

- *Procédures* > Marché à procédure adaptée complet
- *Identification besoins* > Un cahier des charges comprenant les contraintes techniques, administratives, ainsi que le mode de consultation des entreprises et les critères de choix est établi. Les entreprises sont consultées selon le règlement mis en place dans le cahier des charges.
- *Critères de choix* > Le Conseil d'Administration valide le choix du fournisseur après classement motivé du Bureau Exécutif. Sera retenue l'offre la plus adaptée à la demande en fonction des critères de choix.

## **4 - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

### **4.1 – Obligations du titulaire**

Le titulaire doit exécuter l'ensemble des prestations mentionnées dans le cahier des clauses particulières (CCP), à savoir :

- la fourniture des équipements nécessaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'installation, le paramétrage et la mise en service du matériel fourni ;
- les interventions sous garantie.

### **4.2 – Durée du marché**

Le titulaire doit exécuter l'ensemble des prestations **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021**.

### **4.3 – Décomposition du marché**

Le marché est décomposé en 4 lots :

- Lot n°1 > diffusion audio et vidéo (Variante 1 > Mur d'écran / Variante 2 < Vidéoprojection),
- Lot n°2 > équipements réseaux et informatique,
- Lot n°3 > tablettes et accessoires,
- Lot n°4 > réalité virtuelle.

Il est possible de répondre à plusieurs lots.

### **4.4 – Forme juridique de l'attributaire**

Ce marché pourra être conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

## **5 – CONSULTATION DES DOSSIERS**

Le dossier de consultation est à récupérer par voie électronique sur le site de l'association :

[https://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads/MARCHE-PUBLIC-Consultation-pour-le-deploiement-d-un-Musee-Numerique-a-la-MJC-de-Lezignan-Corbieres\\_t21988.html](https://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads/MARCHE-PUBLIC-Consultation-pour-le-deploiement-d-un-Musee-Numerique-a-la-MJC-de-Lezignan-Corbieres_t21988.html)

## **6 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Les plans, photos et projections 3D du Musée Numérique.

Le devis proposé par le prestataire devra reprendre en détail la liste du matériel mentionnée dans le cahier des clauses particulières (CCP) :

- en rubrique 6.1 (pour le lot n°1 > diffusion audio et vidéo),
- en rubrique 6.2 (pour le lot n°2 > équipements réseaux et informatique),
- en rubrique 6.3 (pour le lot n°3 > tablettes et accessoires),
- en rubrique 6.4 (pour le lot n°4 > réalité virtuelle).

L'offre du titulaire sera complétée par un mémoire technique et les fiches techniques des matériels.

## **7 – DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES**

90 jours.

## **8 – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

Les candidats devront proposer des appareils présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires qui sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le matériel devra être conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur avec marquage communauté européenne et aux normes françaises en vigueur relatives au rayonnement électromagnétiques et pour un usage en milieu scolaire.

## **9 – CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ**

Le marché est dit exécutable dès réception de la signature par le titulaire du marché de l'acte d'engagement. Le matériel sera livré à la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières.

**La livraison et l'installation devront intervenir entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2021.**

**La formation devra être assurée par le titulaire dès l'installation du matériel et ce avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

L'installation du matériel implique les branchements, la connexion informatique, l'installation des logiciels d'application ainsi qu'un test des fonctionnalités des équipements.

## 10 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non-française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation de l'acheteur. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Pour présenter les candidatures peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

### **Documents obligatoires à produire :**

- **devis détaillé qui devra reprendre la liste du matériel mentionnée dans le cahier des clauses particulières (CCP) :**
  - en rubrique 6.1 (pour le lot n°1 > diffusion audio et vidéo),
  - en rubrique 6.2 (pour le lot n°2 > équipements réseaux et informatique),
  - en rubrique 6.3 (pour le lot n°3 > tablettes et accessoires),
  - en rubrique 6.4 (pour le lot n°4 > réalité virtuelle).
- **mémoire technique et les fiches techniques des matériels.**
- **acte d'engagement**
- **cahier des clauses techniques particulières (CCP) signé.**

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

## 11 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats devront déposer leur offre accompagnée de toutes les pièces mentionnées à l'article 10 :

- par mail à l'adresse > [mjc.lezignan.corbieres@wanadoo.fr](mailto:mjc.lezignan.corbieres@wanadoo.fr)

**ET**

- par courrier à *MJC LEZIGNAN, 25, rue Marat / 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES*

Les offres devront parvenir par voie dématérialisée en langue française pour le **VENDREDI 30 AVRIL 2021 à 19h**. Pour l'envoi par courrier le cachet de la poste fera foi en respectant la même date butoir.